

Charte d'éthique **Collectif clowns d'ailleurs et d'ici**

Préambule

Le Collectif clowns d'ailleurs et d'ici (CCAI) s'est constitué en 2001 à la demande de l'association Phare Ponleu Selpak, pour lui venir en soutien dans son développement, et plus spécifiquement au développement de son école de cirque.

Cette charte concerne notre engagement auprès de Phare Ponleu Selpak et le cas échéant avec tout nouveau partenaire dans une configuration similaire.

Elle permet de préciser les principes qui ont été à l'origine de la création du Collectif clowns d'ailleurs et d'ici et qui régissent son fonctionnement. Elle ne couvre pas tous les aspects et toutes les activités de l'association, mais rassemble les idées fondamentales qui définissent son identité et qui sont proposés comme base d'adhésion à ceux qui veulent rejoindre le collectif. Si certaines idées existaient dès la création de Collectif clowns d'ailleurs et d'ici, d'autres se sont imposées par la suite et toutes ont été éprouvées sur le terrain.

Tous les membres du Collectif clowns d'ailleurs et d'ici adhèrent aux principes exposés ci-dessous :

- L'action de CCAI s'inscrit dans un projet portant un soin particulier à :
 - o la liberté de conscience
 - o le principe de non-discrimination
 - o le fonctionnement démocratique ;
- Le Collectif clowns d'ailleurs et d'ici intervient à la demande de ses structures partenaires, pour répondre à une demande exprimée par elles ou à un besoin identifié ensemble ;
- CCAI est indépendant politiquement et financièrement. L'indépendance est garantie par la grande diversité de l'origine de ses fonds ;
- Le budget est géré avec transparence, les comptes sont expertisés et à la disposition du public. Ce budget distingue les montants consacrés aux actions de ceux couvrant les frais de gestion, maintenus dans les meilleures limites ;
- CCAI favorise l'action bénévole et militante de ses membres ;
- CCAI n'interfère pas dans les décisions politiques et de gestion de ses partenaires ;
- CCAI fait de la formation le levier principal de son action ;
- CCAI intervient dans le domaine social et humanitaire via le spectacle vivant,
- L'action de CCAI s'inscrit dans un projet de développement durable ce qui suppose
 - o Une concertation permanente avec ses partenaires
 - o Le respect de leur identité et de leur indépendance
 - o Un appui à la structuration administrative, pédagogique et technique des structures partenaires pour mettre en place les outils d'une autonomisation future.